

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 28 juin 2024

GESTION DES DÉCHETS

Nouvelle étape dans la réorganisation de la collecte des déchets : de nombreuses communes intègrent le dispositif au 1^{er} juillet 2024

Après avoir progressivement mis en place un nouveau dispositif de collecte des déchets dans certaines zones du territoire, notamment plusieurs arrondissements de Marseille, la Métropole élargit de nouveau le périmètre concerné. À partir du 1^{er} juillet 2024 et après avoir mené une large campagne de communication auprès des habitants, l'institution déploie les nouveaux rythmes de collecte dans une vingtaine de communes supplémentaires*, dont Éguilles, le Puy Sainte-Réparate, Pertuis et Venelles.

Tout au long de l'année 2024, pour s'adapter à la diminution de production de déchets ultimes, la Métropole réorganise la collecte dans certaines zones géographiques du territoire. Elle fait ainsi progressivement évoluer son dispositif pour une meilleure répartition du service, en fonction des besoins, et redéploie d'importants moyens pour la collecte des emballages et des biodéchets.

Concrètement, selon sa commune, son quartier et sa rue, chaque habitant peut retrouver les nouveaux jours de passage des agents de la Métropole sur le site <https://dechets.ampmetropole.fr/je-consulter-mes-jours-de-collecte/>. Ces informations sont également visibles grâce à des stickers collés sur les bacs de collecte.

Pour accompagner ce changement et rappeler les règles de bonne pratique, la Métropole a mené une importante campagne de communication de proximité : des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants concernés, des stickers ont été posés sur les bacs de collecte, et un affichage de proximité a été déployé. Des kits de communication ont également été adressés à chaque mairie.

* Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Gémenos, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Mimet, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Plan-de-Cuques, Rognes, Saint-Cannat, Simiane-Collongue, Venelles et Ventabren

Rappel des bons réflexes

- Sortir son bac après 19h la veille du jour de collecte (de jour ou de nuit), puis le rentrer dès que possible pour éviter les nuisances ;
- Jeter ses déchets non recyclables dans un sac fermé et le déposer dans son bac d'ordures ménagères ;
- Déposer ses emballages et papiers en vrac dans son bac jaune dédié ou dans une colonne de tri jaune ;
- Déposer son verre dans la colonne de tri verte ;
- Se rendre à la déchèterie la plus proche pour ses déchets volumineux ou demander une levée d'encombrants sur dechets.ampmetropole.fr ou par téléphone au 0800 94 94 08. Il est également possible de signaler tout problème de bac.